

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue jeudi, le 29 août 2024, à 19 h 00, au lieu ordinaire des assemblées.

Sont présents:

Madame la conseillère **Laurence Hamel**
Jade Choinière-Pinard

Messieurs les conseillers : **Éric Lachance**
Bruno Paquette

Sont absents

Messieurs les conseillers : **Alexandre Desrochers**
Alain Gaucher

formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Raymond.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Aurée Pelchat, est également présente.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

132-08-24

Il est proposé par madame Laurence Hamel appuyée par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

**2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement – Sécurisation
– Montée Breault**

133-09-24

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière

soumise dans le cadre de ce programme, ets'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option *e s t i m a t i o n* détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Étienne Rioux Ouellet, représente cette dernière auprès du Ministère

Pour ces motifs, sur proposition de madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par monsieur Bruno Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Saint-Blaise sur Richelieu autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Audrée Pelchat est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

3. Période de questions

Aucune question

4. Levée de la séance

134-08-24

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Laurence Hamel appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée

Il est 19h07

AUDRÉE PELCHAT
Greffière-trésorière et
Directrice générale

SYLVAIN RAYMOND,
Maire

Je, Sylvain Raymond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.